

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 23 JUILLET 2020**

Délibération n° :

DL 42/2020

Objet :

Election des membres du bureau syndical : représentation de l'ensemble des communes membres du SIOM de la Vallée de Chevreuse

L'an deux mil vingt,

Le jeudi 23 juillet 2020,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse.

- M. AMBROISE (titulaire – CPS)
- M. BAY (titulaire – CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire – CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire – CPS)
- M. CAHAREL (titulaire – CPS)
- M. CAMBON (titulaire – CPS)
- M. CARRE (titulaire – CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire – CPS)
- M. CORDIER (titulaire – CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire – CPS)
- M. DEBRAS (titulaire – CPS)
- M. DIDIN (titulaire – CPS)
- M. DOBIGNY (titulaire – CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire – CPS)
- M. GARSUAULT (titulaire – CPS)
- Mme GELOT (titulaire – CCHVC)
- M. GILBON (titulaire – CPS)
- M. GLEIZE (titulaire – CPS)
- Mme HAMON (titulaire – CPS)
- Mme HERY (titulaire – CCHVC)
- M. LABOMME (suppléant – CPS)
- M. LECLERC (titulaire – CPS)
- Mme LECLERCQ (titulaire – CPS)
- Mme MAIMOUN (titulaire – CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire – CCHVC)
- M. MUSY (suppléant – CPS)
- M. PANDZOU (titulaire – CPS)
- Mme PERIS (titulaire – CCHVC)
- M. PREVOST (suppléant – CPS)
- M. PROUST (titulaire – CPS)
- M. RAVEL (suppléant – CPS)
- M. SAUSSOL (titulaire – CPS)
- M. TRAMONI (titulaire – CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire – CPS)
- Mme VALOT (titulaire – CPS)
- M. VIGIER (titulaire – CPS)
- M. VIVIEN (titulaire – CPS)
- M. XAVIER (suppléant – CPS)
-

Avaients donné pouvoir :

Mme BERT (titulaire – CPS) excusée à M. FONTENAILLE (titulaire CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire – CPS) excusé à M. VIGIER (titulaire – CPS) ; M. BERTIAUX (titulaire – CPS) excusé à M. SAUSSOL (titulaire – CPS)

Absents excusés :

Mme BERCHON (titulaire – CPS) ; M. BLIN (titulaire – CPS) représenté par M. PREVOST (suppléant – CPS) ; M. DELAGNEAU (titulaire – CPS) excusé à M. XAVIER (titulaire – CPS) ; M. DUMAS (titulaire – CPS) représenté par M. MUSY (suppléant – CPS) ; M. LARDIERE (titulaire – CPS) représenté par M. RAVEL (suppléant – CPS) ; M. MAJEUX (titulaire – CPS) représenté par M. LABOMME (suppléant – CPS)

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Igor TRICKOVSKI est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**DATE DE
CONVOCAION**

Le 16/07/2020

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 41
VOTANTS : 41

Monsieur Christian LARDIERE, a obtenu 41 Voix

- Nombre de votants : 41
- Bulletins blancs et nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 41
- Majorité absolue : 21

Monsieur Jacky CARRE, a obtenu 41 Voix

- Nombre de votants : 41
- Bulletins blancs et nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 41
- Majorité absolue : 21

Monsieur David SAUSSOL, a obtenu 41 Voix

- Nombre de votants : 41
- Bulletins blancs et nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 41
- Majorité absolue : 21

Monsieur Pascal AMBROISE, a obtenu 41 Voix

- Nombre de votants : 41
- Bulletins blancs et nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 41
- Majorité absolue : 21

Monsieur Jean-Claude MONTAGNON, a obtenu 41 Voix

- Nombre de votants : 41
- Bulletins blancs et nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 41
- Majorité absolue : 21

Monsieur Bernard GLEIZE, a obtenu 41 Voix

- Nombre de votants : 41
- Bulletins blancs et nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 41
- Majorité absolue : 21

Délibération DL42/2020

Election des membres du bureau syndical : représentation de l'ensemble des communes membres du SIOM de la Vallée de Chevreuse

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant création d'un Syndicat Mixte des Ordures Ménagères « SIOM de la Vallée de Chevreuse »,

Vu les statuts du SIOM annexés à l'arrêté inter préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016,

Vu la note de présentation,

Vu les délibérations du 23 juillet 2020 relatives à l'élection du Président, à la détermination du nombre de Vice-présidents ainsi qu'à leur élection,

Considérant la nécessité de procéder à l'élection des membres du Bureau syndical dont les communes ne sont pas représentées par le Président ou les Vice-présidents du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Considérant les candidatures suivantes :

- Pour la commune de Champlan, est candidat Monsieur Christian LECLERC
- Pour la commune de Monthléry, est candidat Monsieur Brian PANDZOU
- Pour la commune de Linas, est candidat Monsieur Christian LARDIERE
- Pour la commune de La Ville du Bois, est candidat Monsieur Jacky CARRE
- Pour la commune d'Orsay, est candidat Monsieur David SAUSSOL
- Pour la commune de Saint Aubin, est candidat Monsieur Pascal AMBROISE
- Pour la commune de Saint Rémy-les-Chevreuse, est candidat Monsieur Jean-Claude MONTAGNON
- Pour la commune de Vauhallan, est candidat Monsieur Bernard GLEIZE

Considérant le choix de procéder à un vote à main levée, adopté à l'unanimité,

Considérant le résultat des élections à main levée :

Monsieur Christian LECLERC, a obtenu 41 Voix

- Nombre de votants : 41
- Bulletins blancs et nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 41
- Majorité absolue : 21

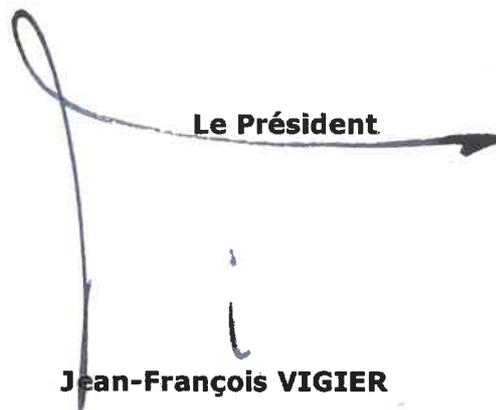
Monsieur Brian PANDZOU, a obtenu 41 Voix

- Nombre de votants : 41
- Bulletins blancs et nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 41
- Majorité absolue : 21

- **Elit** à la majorité absolue les membres du Bureau syndical non représentés par un Vice-président ou le Président, en qualité d'invités permanents :
 - Pour la commune de Champlan, est élu Monsieur Christian LECLERC
 - Pour la commune de Monthléry, est élu Monsieur Brian PANDZOU
 - Pour la commune de Linas, est élu Monsieur Christian LARDIERE
 - Pour la commune de la Ville du Bois, est élu Monsieur Jacky CARRE
 - Pour la commune d'Orsay, est élu Monsieur David SAUSSOL
 - Pour la commune de Saint Aubin, est élu Monsieur Pascal AMBROISE
 - Pour la commune de Saint Rémy-les-Chevreuse, est élu Monsieur Jean-Claude MONTAGNON
 - Pour la commune de Vauhallan, est élu Monsieur Bernard GLEIZE

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président



Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **30 JUIL. 2020**
Affichée le : **30 JUIL. 2020**

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL42_2020
Date de la décision:	2020-07-23 00:00:00+02
Objet:	Election des membres du bureau syndical : représentation de l'ensemble des communes membres du SIOM de la Vallée de Chevreuse
Classification matières/sous-matières:	5.3
Identifiant unique:	091-200062321-20200723-DL42_2020-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
091-200062321-20200723-DL42_2020-DE-1-1_0.xml	text/xml	1073
nom original:		
dl42.pdf	application/pdf	225314
nom de métier:		
99_DE-091-200062321-20200723-DL42_2020-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	225314
nom original:		
Note présentation DL42.pdf	application/pdf	78959
nom de métier:		
99_DE-091-200062321-20200723-DL42_2020-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	78959

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	30 juillet 2020 à 14h55min50s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 juillet 2020 à 15h00min04s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 juillet 2020 à 15h00min15s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	30 juillet 2020 à 15h05min34s	Recu par le MIAT le 2020-07-30